



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'optique

Question écrite n° 80776

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les personnes atteinte de myopie aiguë. Le port de lunettes s'avère donc obligatoire et nombre d'entre elles sont considérées en situation de handicap. Ces lunettes sont véritablement onéreuses et ne sont que très peu remboursées par les organismes de sécurité sociale. Aussi, elle lui demande si ces lunettes pourraient être financées dans le cadre de la prestation de compensation du handicap et comment elle compte influencer sur son homologue, la ministre de la santé et des sports, pour qu'une véritable égalité soit assurée en matière optique qui ne dépende plus des revenus de chacun.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80776

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6523

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)